

## PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Préfecture  
Direction du cabinet

Service interministériel de défense  
et de protection civiles

Affaire suivie par Sandrine GUILLEMENET  
Tél. : 04 50 33 61 20

pref-defense-protection-civile@haute-savoie.gouv.fr

Annecy, le 7 novembre 2017

Le préfet de la Haute-Savoie

à

Destinataires *in fine*

**Objet** : Campagne nationale 2017 de prévention sur les risques d'intoxication au monoxyde de carbone.

**Pièces jointes** : 2

Au cours de la période de chauffe 2016-2017, 18 personnes décédées par intoxication au monoxyde de carbone ont été déclarées et le nombre de signalements d'intoxication oxycarbonée a augmenté de 24 % par rapport à la saison précédente principalement pendant les périodes les plus froides de l'hiver.

Lors de la vague de froid du 16 au 22 janvier 2017, 77 signalements d'intoxication oxycarbonée ont été déclarés contre 45 signalements hebdomadaires en moyenne au cours des mois de décembre 2016 à février 2017.

Aussi, j'invite chacun d'entre vous à relayer le plus largement possible par tous les moyens à votre disposition (bulletins municipaux notamment, affichage sur place, insertion sur vos sites internet, etc.) les messages de prévention auprès des particuliers d'une part (1), et au sein des établissements recevant du public à risque d'autre part (2).

### 1/ L'information des particuliers

Le monoxyde de carbone frappe le plus fortement les personnes en situation précaire (situation de mal logement ou logement en résidences mobiles).

Aussi un rappel annuel des gestes simples de prévention auprès des particuliers est toujours utile, notamment par voie d'affichage dans les lieux d'accueil du public. À cet effet, vous disposez d'affiches, de dépliants et de vidéos téléchargeables sur le site internet de l'INPES – Santé publique France.

([http://inpes.santepubliquefrance.fr/10000/themes/sante\\_environnement/monoxyde-carbone/outils-information.asp](http://inpes.santepubliquefrance.fr/10000/themes/sante_environnement/monoxyde-carbone/outils-information.asp)).

### 2/ Une vigilance toute particulière doit être portée aux établissements de culte

Parmi les établissements recevant du public ou les salles mises à disposition (salle des fêtes, locaux associatifs, etc.), je demande aux maires de porter une attention particulière à la diffusion des messages de prévention au sein des différents lieux de culte. Certains locaux sont parfois équipés de systèmes de chauffage d'appoint qui peuvent être mal entretenus ou utilisés de façon inappropriée (trop longtemps par exemple, notamment lors du préchauffage de la salle) ou bien, la ventilation peut être insuffisante.

Parce que vous constituez un relais important dans la prévention de ces accidents, je vous remercie par avance pour votre participation à cette action qui, menée année après année, nous permettra de poursuivre notre rôle sanitaire d'information des publics. *et de prévention des drames humains.*

Pour le préfet,  
La directrice de cabinet,



Aurélie LEBOURGEOIS

Pour connaître les jours et heures d'ouverture des services de la préfecture, vous pouvez consulter notre site internet sur la page suivante :  
<http://www.haute-savoie.gouv.fr/outils/horaires-et-coordonnées>

**Destinataires :**

*Mesdames et messieurs les maires du département*

*Madame et messieurs les sous-préfets d'arrondissement*

*Monsieur le directeur départemental des services de l'éducation nationale*

*Monsieur le président du conseil départemental*

*Monsieur le directeur départemental de la cohésion sociale*

*Monsieur le directeur du service départemental d'incendie et de secours*

Pour connaître les jours et heures d'ouverture des services de la préfecture, vous pouvez consulter notre site internet sur la page suivante :

<http://www.haute-savoie.gouv.fr/outils/horaires-et-coordonnées>

rue du 30<sup>ème</sup> régiment d'infanterie – BP 2332 – 74 034 Annecy cedex  
téléphone : 04 50 33 60 00 fax : 04 50 52 90 05 courriel : [prefecture@haute-savoie.gouv.fr](mailto:prefecture@haute-savoie.gouv.fr)  
[www.haute-savoie.gouv.fr](http://www.haute-savoie.gouv.fr)